District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE FÉMININE à 8

SAISON 2019 - 2020

ARTICLE 1
Le District de la Loire organise chaque saison une épreuve de football dénommée Coupe de la Loire Féminine à 8.
Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui reste propriété du District. Il est remis en garde pour un an à l'équipe gagnante de la finale. Le club détenteur est responsable de sa conservation et devra en faire retour, en bon état, à ses risques et périls, au siège du District de la Loire, 15 jours (au moins) avant la date de la finale de la saison suivante.
Chaque saison, le club vainqueur recevra un fanion et ~~11~~ 12 médailles. Le finaliste recevra une plaquette et ~~11~~ 12 médailles.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS
Cette coupe est réservée aux équipes prenant part aux Championnats de District à 8. Toutefois, pourront être alignées 2 joueuses ayant joué en équipe supérieure de District, à l'exclusion des joueuses ayant joué en Ligue. Le droit d'engagement est fixé chaque saison par le Comité Directeur du District.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE L'ÉPREUVE
Identique à celui de la Coupe de la Loire Féminine, à l'exception du temps de jeu qui sera de 2 x 40'.
En cas d'égalité en fin de match, il n'y a pas de prolongation, mais l'épreuve des tirs au but, au nombre de 3, puis élimination directe à égalité de tirs.

ARTICLES 4 et 5
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLES 6-7-8-9-10-11
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLE 12 – DURÉE DES MATCHS
La durée des matchs est de deux périodes de 40 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, se reporter à l'article 3 du règlement de la Coupe de la Loire Féminine741. En ce qui concerne les matchs définitivement interrompus par suite de cas de force majeure (obscurité, intempéries, etc...), ceux-ci seront rejoués à une date ultérieure, sauf avis contraire de la commission.

ARTICLES 13 et 14
Identiques à la Coupe de la Loire Féminine à 11

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT FINANCIER
Il n'y a pas d'entrées payantes car elle s'intègre dans une journée festive.

ARTICLE 16 – INTERDICTION DU PORT DE LA PUBLICITÉ
Identique à la Coupe de la Loire Féminine à 11.

District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

ARTICLE ~~99~~ 17

Le District de la Loire se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus par le présent règlement.

Date d'effet saison 2019/2020